

TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION DPC EN QUATRE ETAPES

Chers Amis,

Nous nous attachons ici à vous informer sur la démarche à suivre pour votre inscription aux DPC proposés lors de notre congrès à MARSEILLE qui se tiendra les 21-22-23 octobre 2021 qui se dérouleront dans des salles dédiées et accessibles uniquement aux cardiologues inscrits aux formations DPC. Les formations que nous vous proposons sont constituées de 4 ETAPES :

1. **L'AUDIT 1** où vous serez amené à remplir la grille relative à la pathologie étudiée pour 10 de vos patients concernés entre un mois et 15 jours avant le Congrès de MARSEILLE. (1h)
2. **La FORMATION présentielle** sur le thème lors du Congrès du CNCF à MARSEILLE (3h)
3. **L'AUDIT 2** où vous remplirez à nouveau la grille pour 10 nouveaux patients atteints de la pathologie étudiée entre 2 et 4 semaines après le Congrès de MARSEILLE (1h)
4. **La RESTITUTION DES RESULTATS** avec l'envoi d'un PowerPoint réalisé par l'expert et une réunion téléphonique 2 mois après le Congrès de MARSEILLE (1h)

Les grilles vous seront communiquées après que votre inscription sera validée sur www.mondpc.fr

ATTENTION Ce descriptif ne concerne pas le DPC « Apnée du sommeil présentiel » dont la formation ne nécessite pas l'envoi des grilles mais 7 heures de formation présentielle.

Toutes les étapes sont obligatoires pour valider le DPC et son financement.

MARCHE A SUIVRE POUR VOUS INSCRIRE

**EN PREMIER : RETOURNER LE BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION AU CNCF
PUIS VOUS INSCRIRE VOUS -MEME DIRECTEMENT SUR LE SITE**

VOUS N'AVEZ JAMAIS FAIT DE DPC :

- I. **Vous êtes médecin libéral ou salarié de centre de santé, ou avez une activité mixte avec plus de 50% dans le libéral.**

IMPERATIF : AVOIR UN PROFIL SUR LE SITE WWW. mondpc.fr - POUR CREER CE PROFIL :

- a. **Vous êtes médecin cardiologue libéral ou votre activité est mixte avec plus de 50% en libéral :**
 - Vous devez créer votre profil sur www.mondpc.fr en cliquant sur créer votre compte personnel (en haut à droite)
 - AU PREALABLE : vous devez avoir votre numéro de compte bancaire et votre RIB scanné dans votre ordinateur sans quoi l'enregistrement de votre profil ne se fera pas.
 - Une fois le compte créé, vous vous déconnecterez et vous reconnecterez pour l'inscription au programme.



b. Vous êtes salarié d'un centre de santé :

- Vous devez créer votre profil sur www.mondpc.fr en cliquant sur créer votre compte personnel (en haut à droite)
- AU PREALABLE : vous aurez scanné une fiche de paie de moins de trois mois et demandé à votre centre de santé leur RIB qui sera scanné également et à portée de main ; ces deux documents seront à rentrer dans votre profil (c'est votre centre de santé qui sera indemnisé pour compenser votre absence durant votre formation)
- Une fois le compte créé, vous vous déconnecterez et vous reconnecterez pour l'inscription au programme.

II. Vous êtes hospitalier :

Votre formation se fait hors circuit ANDPC : Vous n'avez donc pas à vous inscrire sur le site www.mondpc.fr mais une convention doit être établie entre votre hôpital et nous. Nous vous demandons de nous indiquer les coordonnées de votre établissement avec l'adresse postale - l'adresse mail - le téléphone et le nom de la personne responsable ainsi que vos coordonnées dans le bulletin d'inscription.

COMMENT S'INSCRIRE à un PROGRAMME

I. Vous êtes médecin libéral ou salarié de centre de santé, ou avez une activité mixte avec plus de 50% dans le libéral et avez un compte sur le site www.mondpc.fr

- Aller sur la page d'accueil de votre profil avec votre adresse mail et votre mot de passe (à conserver précieusement)
- Aller sur l'onglet « RECHERCHE ACTIONS » à gauche
- Inscrire le n° de votre formation dans la fenêtre « référence de l'action »
- Puis faire « rechercher » ; le programme apparaît → aller sur « détail action de DPC » (à droite)
- Aller en bas de la page et cliquer sur le titre de votre programme pour choisir la session à laquelle vous voulez participer (attention au n° de session qu'il y en a plusieurs)
- Cliquer sur **s'inscrire** pour valider votre inscription à la session.

Nous rappelons que si vous n'effectuez pas ces démarches, votre formation ne sera pas validée et l'ANDPC ne pourra procéder à votre indemnisation le moment venu.

II. Vous êtes hospitalier :

Le bulletin de pré-inscription pour les hospitaliers est à retourner au CNCF. Votre inscription sera validée dès réception de la convention signée.

Nous espérons que nos formations répondront à vos attentes.

Bien confraternellement,

Toute l'équipe du DPC du CNCF

Contact : Claire Pham – Lo - Tel : 01 43 20 00 20 - Fax : 01 53 01 36 30 – email : dpc.cncf@cncf.eu